

GROUPE DE TRAVAIL CNAS du 29 septembre 2021 **« aides à la parentalité »**

DECLARATION LIMINAIRE

L'alliance **CFDT/CFTC** débutera ces propos liminaires en évoquant le Guide de la Parentalité du Ministère, qui nous paraît très caractéristique des problèmes rencontrés dans un domaine qui revient de manière récurrente dans nos échanges autour de l'Action sociale : celui de la communication.

Ce guide est un « beau produit ». Seul ennui, au fil de ces 40 pages, la lecture en devient rapidement « imbuvable ». Au lieu de produire une sorte de mémo léger, quelques pages renvoyant à des chemins d'accès aux sujets intéressant les agents, qui savent fort bien utiliser Internet aujourd'hui, on a un peu l'impression qu'une circulaire administrative a été « coulée » dans un emballage publicitaire. A partir d'une bonne idée, on manque ainsi l'objectif, celui d'une communication facile et accessible.

Sur l'enquête sur les aides à la parentalité réalisée auprès des personnels : sur la forme, avec 13 200 répondants sur 39 000 agents concernés, soit un retour de 33 %, c'est plutôt un succès. Sur le fond, on remarquera que la majorité des réponses des personnels va exactement dans le sens de ce que vous répètent leurs représentants depuis des années.

Une seule exception, celle de la forte demande d'aides directes, versées en euros sonnants et trébuchants. Il faudra, à un moment, se pencher sur ce sujet. Mais, pour l'Alliance **CFDT/CFTC**, cette demande peut être facilement expliquée par la paupérisation rampante d'une partie des fonctionnaires, liée au gel salarial depuis de trop longues années.

Pour revenir au constat récurrent d'une expression concordante entre les personnels et leurs représentants, et puisque vous évoquez souvent, à juste titre, « la nécessité d'un vrai dialogue social », l'Alliance **CFDT/CFTC** vous dit : « Et si on s'écoutait ? ».

Concernant les documents qui nous sont proposés : nous notons d'abord la forte participation à l'enquête, ce qui atteste de l'importance de l'Action sociale pour nos collègues.

S'agissant du dossier des crèches, il y a un vrai plébiscite, qui traduit l'importance des besoins en la matière. L'Alliance **CFDT/CFTC** fait ici plusieurs constats :

- L'administration dit que le nombre de crèches augmente depuis 2015, ce qui ressemble à une forme de satisfecit, que nous ne pouvons partager. Ainsi, sur les 630 demandes exprimées en 2019, 345, soit une très grosse moitié, n'ont pas été satisfaites ;
- L'enquête confirme ce constat. En effet, sur les 32 % d'agents ayant eu accès à des places en crèche, 48 % en ont bénéficié par leur commune, 11 % par les SRIAS, et seulement 13 % par leur employeur, le ministère des Finances.

Dans le même sens, 48 % des parents ayant fait le choix de recourir à des assistantes maternelles, l'ont fait faute de places en crèche. Le constat est donc sans appel. Face à cette situation, le ministère parle d'une augmentation. Mais on est passé de 501 places en 2015 à 551 en 2020, soit 10 % en cinq ans ! Nous sommes donc très loin des besoins exprimés par les agents. Pour l'Alliance **CFDT/CFTC**, l'objectif est clair il faut doubler le nombre de berceaux mis à disposition dans les cinq ans à venir, c'est-à-dire montrer la même ambition que l'inter-ministériarité.

Concernant les CESU :

- S'agissant d'abord du CESU de 0 à 3 ans : seuls 30 % des parents en bénéficient, donc 70 % n'en bénéficient pas. Sur ces 70 %, un tiers ne connaît pas cette prestation, et donc nous retrouvons ici la problématique de la communication ;
- Concernant le CESU inter-ministériel de 0 à 6 ans : la tranche d'âge de 3 à 6 ans n'est utilisée que dans un tiers des cas, et 42 % des agents ayant répondu à l'enquête ne connaissent pas cette prestation. L'administration reconnaît cet état de fait. Voici cependant des années que ce même constat est fait, et, pour l'Alliance **CFDT/CFTC**, il est temps de passer aux actes pour trouver de vraies solutions ;
- Sur les CESU ministériel de 6 à 12 ans : 67 % des agents répondants disent ne pas l'utiliser, dont 45 % pour des raisons liées au barème, et 55 % parce qu'ils ne connaissent pas cette prestation : nous retrouvons ici l'éternel sujet de la communication.

Concernant les refus : nous souhaitons avoir le détail des motivations de ceux-ci, 36 % des agents répondants font part de leur insatisfaction à ce sujet. Par exemple, certaines collectivités locales refusent ces CESU. Nous parlons de ce sujet depuis bientôt cinq ans : il paraît anormal que ce refus ait très souvent pour origine des consignes données par les comptables publics - donc des agents du ministère - de ces collectivités. Il est temps que le ministère donne des consignes claires à la DGFIP, afin que cette situation ubuesque cesse.

Qu'il s'agisse du CESU ministériel ou interministériel, l'Alliance **CFDT/CFTC** partage les constats faits par l'enquête, et surtout les attentes légitimes exprimées par les agents, en particulier s'agissant des conditions de ressources devenues trop restrictives, et le nombre bien trop faible des aides réellement accordées, au regard des possibilités ouvertes.

L'Alliance **CFDT/CFTC** rappelle ses revendications en la matière :

- le relèvement des barèmes d'attribution ;
- l'augmentation rapide et d'au moins 5% du montant des CESU ministériels.

Elle soutient également les demandes des parents sur l'accès aux coupons sport, l'appui au soutien scolaire et la mise en place d'aides aux activités scolaires.

Pour conclure, l'Alliance **CFDT/CFTC** affirme qu'il serait temps que nous ayons un GT sur l'ensemble de celles-ci, et surtout de leur avenir dans la période.

Enfin, et pour intégrer, dans notre Action sociale ministérielle, des sujets aujourd'hui d'une d'actualité brûlante, nous demandons la création d'aides aux ascendants, à la dépendance, et, plus généralement, un débat sur l'indispensable solidarité inter-générationnelle.